

<https://ricochets.cc/Modification-du-PLU-de-CREST-urbanisation-et-artificialisation-de-6-ha-de-terrains-Condamine-pres-de-la-Saleine.html>



Modification du PLU de CREST : urbanisation et artificialisation de 6 ha de terrains près de la Saleine

- Les Articles -
Date de mise en ligne : lundi 31 janvier 2022

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Modification du PLU de CREST : urbanisation et artificialisation de 6 ha de terrains près de la Saleine

La majorité municipale à Crest lance une enquête publique concernant [des modifications de son PLU \(Plan local d'Urbanisme\)](#).

On y trouve plusieurs modifications d'affectation de terrains, dont la transformation de plus de 6 ha de champs (zone naturelle et anciennement humide) au bord du cours d'eau La Saleine en zone Â« à urbaniser Â» (voir plan).

Ce changement de zonage créerait une *Zone 1AUi : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités économiques, en entrée Ouest de la commune - secteur La Condamine.*



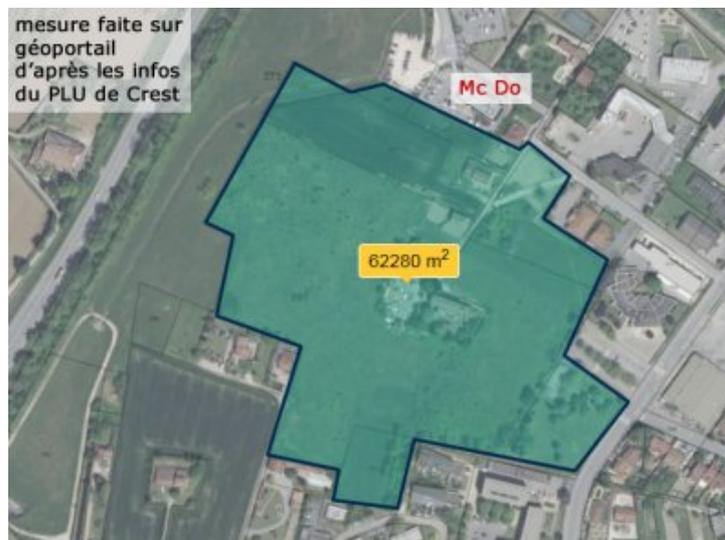
Modification du PLU de CREST : urbanisation et artificialisation de 6 ha de terrains près de la Saleine Zone à urbaniser à Crest - Des zones naturelles supplémentaires à détruire

- ▶ Voir sur cette page tous [les éléments publiés par la mairie maritonienne pour ces modification du PLU de Crest](#)
- ▶ [Vous pouvez mettre des commentaires en ligne](#), ou vous rendre en mairie à certains moments (où un registre est disponible également).

- ▶ [D'autres terrains sont transformés en zones urbanisables](#), en vue de logements et autres :
 - Zone 1AUa : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud Ouest de la commune - secteur Mazorel.
 - Zone 1AUb : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud de la commune - secteur Masse Panier.
 - Zone 1AUL : secteurs ouverts à l'urbanisation à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif de loisirs et d'hébergement, au Sud de la commune - secteur Soubeyran et Saint Férreol.

- ▶ On a retrouvé sur Ricochets un dossier sur ce projet d'urbanisation près de la Saleine : [Quelques interrogations critiques sur les aménagements à la Saleine, Crest](#) - Réduction de la zone inondable ...en vue de davantage de bétonnage et d'artificialisations

- ▶ Voir aussi cet article avec des critiques contre le PLU de Crest : [Urbanisation : le PLU de Crest de l'équipe Mariton très inadapté aux problèmes climatiques, écologiques et sociaux](#) : Mr Mariton voudrait à nouveau engager Crest dans le contraire de ce qu'il faut faire (...) Selon les services de l'État, le PLU de Mr Mariton prévoit d'occuper réellement 37.67 ha de plus pour l'habitat et 30 ha de plus pour les activités économiques !



Crest : interrogations critiques sur les aménagements à la Saleine, bétonnages supplémentaires en vue
Zone à bétonner supplémentaire, ...grâce aux aménagements Â« écologiques Â» contre les inondations

Après l'étalement urbain des zones industrielles, des lotissements et des villas, ...ça continue !

Pourtant les impératifs écologiques et climatiques devraient imposer une toute autre logique, qui serait plutôt [la désimperméabilisation](#) et l'arrêt de l'urbanisation.

D'ailleurs, la Drôme, la vallée de la Drôme, est particulièrement sujette aux sécheresses et déficits chroniques en eau (et allant en s'aggravant) ([voir ici](#) et [là](#)). Donc la désimperméabilisation et l'arrêt de l'urbanisation devraient être une priorité vitale et absolue.

Même les organismes officiels le disent à leur manière, comme [Le SDAGE Rhone-Méditerranée, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux](#) qui s'applique à la Drôme et à tous les PLU communaux, citation :

Lutter contre l'imperméabilisation des sols :

pour chaque m2 nouvellement bétonné, 1,5 m2 désimperméabilisé

Les surfaces imperméabilisées augmentent les ruissellements qui contribuent au risque d'inondations et altèrent la qualité de l'eau (lessivage de polluants).

Le SDAGE incite à ce que les documents d'urbanisme élaborés par les collectivités (SCOT et PLU) prévoient, en compensation de l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation, la désimperméabilisation de surfaces déjà aménagées à hauteur d'une valeur guide de 150 % de la nouvelle surface imperméabilisée.

Compenser la destruction des zones humides à hauteur de 200 % de la surface détruite

50 % des zones humides ont disparu entre 1960 et 1990 et cette tendance se poursuit, même si la régression a été ralentie ces dernières années.

Les zones humides ont pourtant un intérêt écologique majeur et contribuent à la régulation des cycles hydrologiques en stockant l'eau quand elle est en excès et en la relarguant en période sèche.

Le SDAGE rappelle que les projets d'aménagement doivent éviter puis réduire les impacts sur les zones humides. Lorsque des destructions sont inévitables, il demande de compenser les fonctions de la zone humide qui sont détruites : fonction hydraulique (champ d'expansion de crue), fonction de biodiversité (présence d'une faune ou d'une flore spécifique) ou fonction biogéochimique (préservation de la qualité des eaux). Il incite à l'élaboration de plans de gestion stratégique des zones humides dans les bassins versants, afin d'anticiper et d'orienter les aménagements.

Hélas ces belles déclarations ne sont que de la poudre aux yeux, puisque dans la pratique les élus locaux ont ensuite toute latitude pour classer et déclasser à peu près comme ils veulent les terrains. Le poids majoritaire donné aux élus dans les CLE (Commissions Locales de l'Eau) et les rouages ordinaires des institutions non-démocratiques laissent toute liberté intérêts économiques, financiers et immobiliers. **La nature, le climat, l'avenir ne sont que des variables d'ajustement négligées que le monde de l'économie et les élus qui le servent peuvent piétiner en toute impunité, ils ne s'en privent pas.**

Ainsi les zones naturelles inintéressantes pour tout projet urbanistique seront classées en Â« à protéger Â», et les zones naturelles susceptibles de servir à l'économie et à l'urbanisation seront détruites ou susceptibles de l'être si besoin.

A Crest la mairie en place prévoit de laisser augmenter la population, 9900 habitants en 2030, avec nécessité de constructions de logements, avec les mêmes méthodes urbanistiques à l'ancienne, les mêmes désastres de pseudo-quartiers minéraux, la même absence de débats et de participation des habitants aux décisions ?

Les quais sont déjà saturés de voitures autour du Pont Mistral..., ça promet.

On en reparlera dans un prochain article autour des projets d'aménagements du quartier de la gare.

Est-on condamné à continuer les mêmes conneries ?

Quelles sont les surfaces que la majorité maritonienne a prévu de désimperméabiliser en compensation de ces nouvelles zones urbanisables ?

Après des dizaines d'années d'étalement urbain et d'urbanisation chaotique, est-on condamné à continuer les mêmes conneries archaïques et destructrices ?

Est-ce que des changements de vocabulaires, comme la prolifération de l'expression Â« développement durable Â», vont suffire à enfumer et à modifier la triste réalité ?

Des habitant.e.s vont-ils se lever un jour en nombre pour prendre collectivement leurs vies et leur avenir en main au lieu de se laisser imposer les vues suicidaires des élus, des technocrates, des lobbys industriels, de l'économie de marché, du marché de l'immobilier et des promoteurs ?

- Voir aussi cet article avec des critiques contre le PLU de Crest : [Urbanisation : le PLU de Crest de l'équipe Mariton très inadapté aux problèmes climatiques, écologiques et sociaux](#) : Mr Mariton voudrait à nouveau engager Crest dans le contraire de ce qu'il faut faire